



Place de la Mairie
25640 OUGNEY-DOUVOT

BULLETIN

D'INFORMATION

N° 20 – Septembre 2020

LE MOT DU MAIRE

Encore une année qui s'écoule, celle-ci fut très particulière avec cette parenthèse des deux mois de confinement. Pour autant, l'activité de la commune n'a pas cessé et les élections municipales furent un temps fort. Dans la commune d'Ougney-Douvot, le taux de participation a été de 62 %, vu le contexte sanitaire c'est un résultat tout à fait satisfaisant. Ainsi vous avez exprimé votre confiance envers la liste que je conduisais et qui m'a désigné comme maire, ce dont je vous remercie chaleureusement. Je me réjouis d'accueillir trois nouveaux conseillers : Patrick Muret, Christophe Delcey, et Clément Troncin. Je pense que nous travaillerons avec la nouvelle équipe dans un même esprit d'entente et de concertation pour notre commune.

Les transformations notables qu'elle a connues au cours des deux mandats précédents avec les lotissements, la réfection des rues ou des routes et dernièrement le changement de l'éclairage témoignent de son dynamisme. Plus récemment, la distribution des masques pour répondre aux conditions sanitaires a manifesté aussi l'esprit de solidarité qui doit animer notre action.

Dans cette perspective, le vœu que je formule pour le nouveau mandat est celui d'un engagement plus large et partagé de tous les citoyens d'Ougney-Douvot, chacun a sa place, chacun peut tenir un rôle par sa présence et sa parole dans les diverses manifestations de la vie de la commune.

LE NOUVEAU CONSEIL

Les élections municipales de 15 mars 2020 ont permis d'élire un nouveau conseil municipal avec 3 nouveaux membres (Clément Troncín, Patrick Muret, et Christophe Delcey).

Le conseil a désigné Francis Trouillot comme Maire de la commune, assisté de Michel Cartier comme premier adjoint et Sylvie Roullier comme seconde adjointe.



Elections Municipales et Communautaires du 15 Mars 2020

- 1. **TROUILLOT** Francis (Maire sortant)
- 2. **ROULLIER** Sylvie (Adjointe sortante)
- 3. **CARTIER** Michel (Adjoint sortant)
- 4. **CARROLA** Paula (Conseillère sortante)
- 5. **DELCEY** Roselyne (Conseillère sortante)
- 6. **DURANDE** Patrice (Conseiller sortant)

- 7. **GAUTHIER** Jean-Yves (Conseiller sortant)
- 8. **TRONCIN** Jean-Baptiste (Conseiller sortant)
- 9. **TRONCIN** Clément
- 10. **MURET** Patrick
- 11. **DELCEY** Christophe

BUDGET

Lors du premier conseil municipal qui s'est déroulé le 12 juin 2020, dans la salle de convivialité afin de respecter les gestes barrières, le sujet principal était le budget primitif 2020.

Durant la période de confinement, seules les affaires courantes de la commune ont pu être traitées si bien que pour l'année 2020, il n'y aura pas de grands travaux nouveaux.

Nous avons souhaité vous présenter le budget primitif 2020.

Le budget de la commune se répartit en 2 grandes rubriques :

- Le budget eau
- Le budget général

Le budget eau est divisé en 2 rubriques, l'exploitation et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

Exploitation		Investissement	
Dépenses	44 650	Dépenses	18 387
Recettes	63 397	Recettes	38 999
Total	18 747	Total	20 612
BILAN	39 359 €		

Ce qu'il faut en retenir dans les grandes lignes :

-Les principales **dépenses d'exploitation** sont :

Imprévues	1 000
Virement à la section investissement	3 400
Charges à caractère général	14 800
Charge de personnel	500
Charge gestion courante	1000
Dotation aux amortissements	18 000
Redevance agence de l'eau	5 200
BILAN	44 650 €

-Les principales **recettes d'exploitation** sont :

Excédent année précédente	33 410
Vente eau	21 000
Branchement	500
Subvention transférée	8 487
BILAN	63 397 €

-Les principales **dépenses d'investissement** sont :

Imprévues	1 000
Subvention transférée	8 487
Emprunts	3 400
Travaux	5 500
BILAN	18 387 €

-Les principales **recettes d'investissement** sont :

Excédent année précédente	14 119
Virement de la section exploitation	3 400
TVA	3 480
Amortissements	18 000
BILAN	38 999 €

Le budget général est lui aussi divisé en 2 rubriques, le fonctionnement et l'investissement avec dans chaque rubrique, la part dépenses et la part recettes.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	150 041	Dépenses	147 126
Recettes	351 463	Recettes	147 126
Total	201 421	Total	0
BILAN	201 421 €		

-Les principales **dépenses de fonctionnement** sont :

Imprévues	2 000
Virement à la section investissement	52 246
Charges à caractère général	53 260
Charge de personnel	13 180
Atténuation de produits	3 555
Charges gestion courante	22 000
Charges financières	800
Charges exceptionnelles	500
Opération entre section	2 500
BILAN	150 041 €

-Les principales **recettes de fonctionnement** sont :

Excédent année précédente	198 681
Produit de service	17 970
Impôts et taxes	60 290
Dotations et participations	50 322
Produits gestion courante	24 200
BILAN	351 463 €

-Les principales **dépenses d'investissement** sont :

Déficit année précédente	32 526
Imprévues	2 000
Dotation réserve	400
Remboursement emprunts	11 200
Immobilisation incorporelles (études)	1 500
Travaux (immobilisation corporelles)	99 500
BILAN	147 126 €

-Les principales **recettes d'investissement** sont :

Virement section fonctionnement	52 246
Dotation fonds réserves (TVA, excédent fonctionnement)	62 730
Subvention investissement	28 650
Emprunts reçus	1 000
Opération entre section	2 500
BILAN	147 126 €

Les points principaux qu'il faut retenir : (si les tableaux ci-dessus sont trop compliqués !!!)

-Budget Eau :

Dépenses

L'entretien des réseaux coûte 7 000€

L'analyse de l'eau coûte 2 000€

Les emprunts coûtent 750€ et 3 400€ et durent jusqu'en 2023 et 2030.

Les fuites coûtent 5 200€

Recettes

La vente d'eau aux habitants rapporte 21 000€

La TVA rapporte 3 480€

-Budget Général:

Dépenses

L'électricité coûte 5 500€

L'entretien de la voirie coûte 7 000€

Les réseaux d'assainissement coûtent 5 500€

Les masques pour le coronavirus coûtent 3 500€

Les réceptions (repas aînés, père Noël...) coûtent 4 000€

Le personnel coûte 12 000€ (ursaaf compris)

Les élus coûtent 16 000€

Les subventions aux associations coûtent 1 500€

Les emprunts coûtent 11 200€ et durent jusqu'en 2021

L'entretien des bois coûte 2 800€

Les grands chantiers

La voirie (cote des Trouillets) coûte 47 500€

Le changement des lampadaires coûte 43 050€

Recettes

Les coupes de bois rapportent 2 000 €

La fibre et les antennes relais rapportent 8 000 €

La redevance de vidange des fosses septiques rapportent 6 700 €

Les impôts rapportent 49 000 €

Les aides du département rapportent 10 290 €

Les aides de l'état rapportent 50 322 €

Les loyers rapportent 24 200 €

Les subventions pour travaux rapportent 28 650 €

Conclusion :

Le budget de la commune est en excédent depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts, de réaliser quelques travaux importants pour le bien commun, et de pouvoir aussi parer aux urgences éventuelles....

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La liste électorale n'étant plus à jour (déménagement, nouveaux arrivés....) la commune va procéder à sa mise à jour.

Nous voudrions encourager les nouveaux habitants, (et même ceux qui ne le sont déjà plus tellement mais qui ont laissé passer le temps ou l'occasion) à s'inscrire sur les listes électorales que nous allons réviser prochainement.

Cette inscription non seulement constitue un acte de civisme nécessaire à la vie démocratique en fondant la légitimité de chaque électeur à donner son avis ou faire part de ses remarques, de ses attentes ou de ses « réclamations » mais aussi peut engager le montant de certaines subventions. Il importe donc que cette liste soit exacte et régulièrement actualisée. Pour les nouveaux habitants, il vous est demandé de venir à la mairie pour vous inscrire sur la liste électorale afin de participer aux différentes élections (municipales, présidentielles....etc)

La mairie va procéder à la radiation des personnes dont la résidence principale n'est pas la commune, toutefois tout propriétaire qui souhaiterait rester inscrit sur la liste de la commune peut le faire à condition de manifester son souhait soit par courrier, soit par mail, soit au secrétariat de mairie qui est ouvert tous les mardis de 14 heures à 18 heures pour permettre, entre autres, d'effectuer cette démarche.....

CORONAVIRUS

A notre connaissance, nous n'avons pas eu de cas grave de coronavirus à déplorer, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, mais pour combattre la pandémie, la commune a réalisé 3 opérations de distribution de masques :

- 1 première dotation de 3 masques chirurgicaux jetables par personne de plus de 10 ans.
- 1 deuxième dotation de 3 masques chirurgicaux pour les élèves et collégiens

- 1 troisième dotation de 3 masques lavables par personne de plus de 10 ans.

Continuons à rester prudent, à opter pour les gestes barrières, et à garder les distances de sécurité. N'oublions pas de prendre particulièrement soin des personnes à risques.

BRUITS DE VOISINAGE ET REGLES DE BONNE CONDUITE

Il est bon de rappeler les règles de bon voisinage et du respect de la tranquillité publique. Ainsi, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (dont les tondeuses à gazon, motoculteurs, nettoyeurs, compresseurs, etc.. font partie) sont autorisés aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 ;**
- le samedi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30 ;**
- le dimanche et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.**

Il est bon de rappeler également que pour la tranquillité des habitants et pour ne pas nuire à votre voisinage :

- Le tapage nocturne est interdit, donc, après 22 h, mettez vos sonos en sourdine, réduisez le bruit de vos manifestations et évitez les départs bruyants (klaxon, portes de voiture....)
- Les nuisances sonores de jour doivent être modérées, aussi lors de vos fêtes de famille ou autres, évitez de gêner votre voisinage par des cris ou de la musique trop forte.
- Concernant vos animaux (chiens, coqs) faites en sorte qu'ils ne dérangent pas votre voisinage, utilisez des colliers anti-aboiement et enfermez vos coqs, la nuit.
- Concernant le local poubelle de la mairie, il est rappelé aux enfants que ce n'est pas une aire de jeux et qu'il est dangereux d'escalader ce local.

VERIFICATION DES POUBELLES

A la fin du mois de juin, s'est tenue sous la conduite de la personne mandatée par le Syvom (syndicat de valorisation des ordures ménagères) une tournée d'inspection des poubelles jaunes qui doivent contenir les déchets recyclables.

Sur les 110 poubelles contrôlées, 15 poubelles jaunes ont été refusées pour des raisons de confusion avec le contenant destiné aux ordures ménagères et 12 ont été signalées comme non conformes. La grande majorité des erreurs dans ce cas de figure tenait à la présence de papier sopalin, de plastique rigide et polystyrène. Pour plus de précision ou d'information, il est possible de s'adresser au Syvom.

Il faut rappeler que les négligences ou les erreurs en ce domaine obligent à trier à nouveau les déchets ce qui occasionne un coût supplémentaire dommageable à la communauté.

SOURCE BLEUE

Vous n'avez pu que constater la transformation radicale du lieu-dit « La source bleue » qui a temporairement perdu tout son charme à cause de l'abattage des arbres qui l'entouraient.

Cette opération était rendue nécessaire dans la mesure où le dépérissement des frênes occasionnait des risques importants pour les pêcheurs, campeurs, camping-cars, touristes, cyclistes et même simple passants sur la route.

Afin de solder le problème de sécurité, la commune s'est donc portée acquéreur de la parcelle et a procédé rapidement à sa mise en sécurité en faisant réaliser, à ses frais, l'abattage des arbres secs et dangereux.

La densité des arbres abattus n'a pas permis de préserver la végétation alentour. Toutefois, nous envisageons un projet d'aménagement qui devrait être conduit avec la communauté de communes, Eurovélo6 et les instances adaptées. Le but serait de retrouver et de mettre plus encore en valeur tout ce qui fait la qualité du lieu.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos des arbres présentant un danger pour la population.



Ensemble des frênes secs



Source bleue et arbre déraciné



Arbre tombé



Arbre prêt à tomber

Le projet vous sera présenté lors d'un prochain bulletin municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public et l'ordre du jour est affiché dans les tableaux d'affichage de la commune.

Les compte rendus sont également affichés dans les mêmes tableaux et sont également disponibles sur le site internet de la commune : www.ougney-douvot.com

N'hésitez pas à surfer sur le site.

